

04/10/2016 - Une nouvelle étape dans la lutte contre le terrorisme est franchie – Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

L'adoption de la directive sur la lutte contre le terrorisme, aujourd'hui en commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, concrétise le renforcement de notre réponse pénale dans la lutte contre le terrorisme.

Cette législation établit des normes communes adaptées à la menace sécuritaire actuelle pour la définition d'infractions et de sanctions pénales en matière de terrorisme, face aux organisations qui en font la promotion.

Trop souvent, je l'ai regretté, l'Union européenne n'est pas dans la prévention mais plutôt dans la réaction face aux attaques terroristes. L'efficacité avec laquelle ont été menées les négociations sur ce texte nous prouve que l'Union européenne, lorsqu'elle le veut, est capable de légiférer rapidement pour des mesures fortes.

Cette directive reprend plusieurs des propositions que j'ai faites adopter il y a un an dans mon rapport sur la prévention de la radicalisation et le recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes. Nos instruments de lutte contre le terrorisme et le recrutement sur Internet sont notamment renforcés. Les États membres auront le devoir de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la suppression rapide des contenus illicites sur Internet, ceci par une action législative ou judiciaire. C'est un succès important pour une Europe forte face à la barbarie.